

DEPARTEMENT DU JURA Arrondissement de LONS - LE - SAUNIER. Canton d'ORGELET. <b><u>Mairie de SARROGNA</u></b>	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de SARROGNA. <b><u>Séance du 4 juin 2021</u></b>
Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de conseillers présents : 9 Nombre de conseillers votants : 9 Absent : 1          Excusé : 1	L'an deux mille vingt et un, le quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale afin de respecter les règles sanitaires, sous la présidence de M. Philippe PROST, Maire en exercice.
<u>Présents</u> : Mesdames CARRON Annabelle, DALOZ Christel, GAY RAVIER Laurence. GROSPIERRE Aline. Messieurs BOUQUEROD Marc, HUMBERT Jacques, RAVIER Franck, RICHEMOND Adrien et PROST Philippe <u>Excusé(s)</u> : M CROLET Boris <u>Absent</u> : Mme LAMBERT Maëlle.	Date de la convocation du conseil municipal : 31/05/2021 Date d'affichage : 14/06/2021 Secrétaire de séance : Madame GAY-RAVIER Laurence

**19-2021 Objet : Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable – tranche hameau de Marangea, demande de financement au titre de la D.E.T.R. 2022**

Considérant la nécessité de poursuivre le programme de renouvellement du réseau d'eau potable afin d'améliorer le rendement du réseau de distribution ;

Considérant la nécessité de poursuivre le programme de renouvellement du réseau d'eau potable afin d'améliorer le rendement du réseau de distribution ;

Considérant la détection de fuites sur le réseau alimentant le hameau de Marangea sur un tronçon d'environ 300 ml ;

Considérant l'urgence de faire réaliser les travaux de renouvellement compte-tenu de l'approvisionnement ultra-tendu en période estivale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

Adopte l'opération de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable du hameau de Marangea et arrête les modalités de financement

Approuve le plan de financement provisionnel

Dépenses		Recettes	
Renouvellement alimentation eau potable	39 281.60 € H.T	Subvention DETR 30 %	11 784.48 €
		Subvention Agence de l'eau 50 %	19 640.80 €
		Autofinancement	7 856.32 €

S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions  
 Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**20-2021 Objet : Bâtiments communaux, complément au contrat de vérifications électriques**

Le conseil municipal,

Considérant le contrat périodique de vérification des installations électriques signé avec la société Véritech ;

Considérant que ce contrat concerne les bâtiments communaux suivants :

- Locaux de la mairie
- Station de pompage de Bizerand,
- Captage de Barésia,
- Station d'ultrafiltration
- Local de chasse

Considérant que 2 bâtiments ont été omis lors de la contractualisation,

Décide à l'unanimité des voix, d'ajouter au contrat les bâtiments suivants :

- Eglise pour 80 € par an
- Salle communale La Fuitière (salle des fêtes) pour 95 € par an

Autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat présenté par la société Véritech.

### **21-2021 Objet : Attribution de pâturages communaux**

Suite à la résiliation par l'Adapemont de la convention de mise à disposition des terrains communaux cadastrés : ZC 43 – en Male Cheuse – secteur du Villeneuve, et ZA 77 – Devant Mourrier – secteur de Sarroigna, plusieurs agriculteurs sont intéressés pour louer ces terrains :

- Paul CHASTAN, exploitant agricole nouvellement installé au hameau de Montjouvent
- Yan ANTILLE, exploitant agricole au hameau de Villeneuve

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

Considérant la logique d'attribuer les terrains communaux en fonction de la situation des parcelles par rapport au siège de l'exploitation agricole,

Considérant son engagement verbal auprès de Monsieur Yan ANTILLE, décide d'honorer sa parole et ainsi, de lui attribuer la parcelle ZC 43 – En Mâle Cheuse

Décide d'attribuer à Monsieur Paul CHASTAN la parcelle ZA 77 – Devant Mourrier

Autorise Monsieur le Maire à signer un bail à ferme avec ces 2 exploitants.

Dit que le prix du fermage sera fixé en application de l'arrêté n°39-2020-10-29-0001 actualisant les minima et maxima des loyers en fonction de l'indice de fermage dans le Département du Jura.

### **22-2021 Objet : Subventions aux associations – Année 2021**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide l'attribution des subventions de la façon suivante :

Association	Montant 2021
Association des donneurs de sang	50.00€
Amicale des sapeurs-pompiers	50.00€
ADMR portage repas	100.00€
Collège Michel Brézillon Association Sportive	50.00€
Collège Michel Brézillon Foyer Soci-éducatif	50.00€
Coopérative scolaire école maternelle	50.00€
Entraide	100.00€
Juralacs Football	300.00€
Le souvenir de français	100.00€
OCCE Coopérative Scolaire Générale	50.00€
Croix rouge française	50.00€
Ecole de Musique Orgelet (matériel/partitions)	50.00€
Club Bellevue (foyer logement)	100.00€
Don CIAS – Halte répit	236.00 €

### **23-2021 Objet : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable – Exercice 2020**

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTÉ** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

### **24-2021 Objet : Débat sur les orientations du PADD du PLUI secteur Petite Montagne**

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2020 prenant acte de la tenue du débat autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUI Petite Montagne,

**Considérant** qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) doit avoir lieu dans au sein de chacune des communes membres de Terre d'Émeraude et au sein du Conseil Communautaire au moins deux mois avant l'arrêt du projet de PLUI conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme,

Entendu l'exposé du Maire concernant les deux principaux axes du PADD :

**Chapitre1** : La Petite Montagne un territoire mettant en valeur ses ressources environnementales

- Garantir le maintien et le fonctionnement des entités naturelles et agricoles ;
- Conforter le dynamisme agricole ;
- Affirmer le positionnement touristique de la Petite Montagne ;
- Construire un territoire performant ;
- Limiter l'étalement urbain.

**Chapitre2** : La Petite Montagne, un territoire de proximité et solidaire.

- Être un territoire accueillant ;
- Rendre les cœurs de bourgs attractifs ;
- Améliorer la qualité du parc de logement et favoriser le parcours résidentiel des ménages ;
- Soutenir le développement économique local dans une logique de création d'emploi ;
- Un territoire solidaire ;
- Connecter le territoire et faire évoluer la mobilité.

Après cet exposé, le Maire déclare le débat ouvert

Compte-rendu des échanges :

Le conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.

La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage

### **25-2021 Objet : Revalorisation de l'indemnité de gardiennage de l'église communale**

Vu les circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 précisant que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11/09/2015 fixant le montant de cette indemnité au profit de Mme LEVEQUE Michelle à 170 € annuel ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide la revalorisation de l'indemnité de gardiennage de l'église communale au profit de Mme LEVEQUE Michelle à 200 € annuel à compter de l'année 2021.

### **Objet : Organisation des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021**

#### **Permanences du bureau de vote 1<sup>er</sup> et second tour**

#### **Elections Départementales**

Horaires	Assesseurs
8 h à 10 h	- Boris Crolet - Emilie Humbert
10 h à 12 h	-Franck Ravier -Franck Gropierre
12 h à 14 h	-Annabelle Carron -Philippe Prost
14 h à 16 h	- Franck Ravier - Marc Bouquerod
16 h à 18 h	-Annabelle Carron -Maëlle LAMBERT

### **Elections Régionales**

Horaires	Assesseurs
8 h à 10 h	- Christel Daloz - Marc Bouquerod
10 h à 12 h	-Aline Gropierre - Laurence Gay-Ravier
12 h à 14 h	-Adrien Richemond -Jacques Humbert
14 h à 16 h	-Jacques Humbert - Lionel Raymond
16 h à 18 h	-Aline Gropierre - Laurence Gay-Ravier

Pour extrait et certification conforme

Le Maire

Philippe PROST